



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/03/2024

MAIRIE
18 Avenue de la Gare
54290 BAYON

Tél : 03 83 72 51 52

secretariat@mairie-bayon.fr

www.mairie-bayon.fr

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mars à 19h00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

Etai(ent) présents : Mme CHARROIS Nicole, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, M. RUSE Serge, Mme VAUNE, Audrey, Mme FRANCOIS Vanessa, M. ROUY Christophe, Mme RAUMEL Karine, Mme PETAT COLLE Annick, M. LAMOISE Régis, M. DECLERCQ Ludovic, Mme COINTEAUX Chantal.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 13

Absents : 1

Excusés : 2

Nombre de suffrages
exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Etai(ent) excusé(s) : M. CUNAT Damien donne pouvoir à Mme BEURTON Sandrine
M. DELIEGE Fabrice

Etai(ent) absent(s) : Mme LURION Eve-Hélène

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Mme RAUMEL Karine

Désignation du délégataire pour la gestion du camping Délibération n°2024 - 07

Considérant que l'appel à candidatures pour la gestion du camping du 11/12/2023 a été infructueux,

Considérant que dans ce cas de figure, il est possible de recourir à la procédure de négociation directe,

Vu le rapport de la commission présentant les différentes offres et l'analyse de celles-ci ainsi que les motifs du choix du candidat et l'économie générale du contrat (article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales),

C'est la candidature de Monsieur Quentin JEANSON qui est retenue. Le contrat est conclu à compter du 15/03/2024 jusqu'au 31/12/2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

AUTORISE

Madame le Maire à signer le contrat de délégation de service public pour la gestion du camping et tout acte y faisant référence.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous-Préfecture et publiée le :

18/03/2024

Date de convocation
27/02/2024

Date d'affichage
18/03/2024

Signature du secrétaire
de séance :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Bayon,
Le Maire

